

MISE A JOUR 22 MAI 2020

Situation actuelle

Extrait des décisions du Conseil de sécurité nationale du 13/05/2020 (publiée au Moniteur belge du 15 mai):

"Les compétitions sportives, tant pour les amateurs que pour les professionnels, resteront interdites jusqu'au 31 juillet."

"Les événements sportifs resteront interdits jusqu'au 31 juin."

Le texte ci-dessous est basé sur la décision actuelle du 13/05, mais il y a de fortes indications que les courses de chevaux à huis clos pourraient être autorisées à partir du 9 juin.

FAQ générales sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>

Assouplissements

La phase 2 d'assouplissement des mesures corona débutera le 18 mai 2020: l'équitation est autorisée sous les conditions strictes suivantes:

- En tant qu'activité physique extérieure sans contact physique.
- En tant qu'entraînement ou leçon avec un entraîneur en plein air, avec un maximum de 20 personnes.
- Sortie à cheval pour le bien-être de l'animal, avec un maximum de trois cavaliers.
- Il est clair que vous pouvez également transporter le cheval pour faire une balade (en extérieur). Cela ne se limite plus à "si cela ne peut pas être fait en toute sécurité". Il n'y a pas de limite de distance.

Dans tous les cas et pendant toute la durée de l'activité ou de la présence sur place, des mesures d'hygiène et de distanciation sociale (1,5 mètre) doivent toujours être strictement respectées.

Protocole

En prévision d'un éventuel redémarrage à huis clos, la FBCH-Galop a déjà élaboré un concept avec des mesures de sécurité à prendre permettant de garantir que les courses pourront avoir lieu à huis clos.

Le public n'est pas autorisé.

Les mesures doivent être rigoureusement respectées au risque que les autorités de contrôle mette en arrêt les courses et les interdisent dans le futur.

Calendrier basé sur la décision actuelle

Une fois que le Conseil de sécurité nationale décide que nous pouvons ou non organiser des courses à huis clos, les options de redémarrage suivantes sont prévues:

Waregem Draaft

Les cours Premium qui devaient avoir lieu à Ostende sont déplacés à Waregem et organisés par Waregem Draaft. Ostende Koerse aidera Waregem Draaft à la fois financièrement et organisationnellement.

Par jours de courses premium (6/07/2020, 20/07/2020, 3/08/2020, 17/08/2020, 31/08/2020)
6 courses de galop sont prévues avec une allocation total (par course) de:
4 courses de galop à 3200 euros, et 2 à 2400 euros.

Oostende Koerse

Les autorités fédérales et locales n'autoriseront pas d'activités (y compris les compétitions hippiques) dans les villes côtières cet été.

Financement des courses

Pour les courses à huis clos, une grande partie des revenus de l'hippodrome est perdue; la billetterie, le restaurant et le sponsoring (et ceci principalement en raison de la perte de visibilité publique).

Les hippodromes qui organisent leur fonctionnement de manière économiquement viable prévoient dans leur plan financier la couverture, entre autres, des frais de fonctionnement (qui pour les courses premium s'élèvent à 12.000 €) et des allocations.

Conditions de courses et allocations

Les conditions de course et les allocations publiés précédemment seront modifiées et publiées dès que possible après le feu vert du Conseil de sécurité nationale.

Mesure d'accompagnement:

Tant qu'il n'y a pas de courses en Belgique, le montant des RCN est fixé à 55 € et ce montant sera utilisé pour le sponsoring des futures courses en Belgique.

Dès que les courses seront à nouveau autorisées en Belgique, le RCN sera ramené au tarif prévu, le «montant restant» sera intégralement utilisé pour le sponsoring des courses en Belgique.

En conclusion: la décision d'organisation dépend principalement du Conseil national de sécurité et peut même être complétée et/ou limitée par des mesures régionales et/ou communales.

L'organisation des courses Premium en juillet et août dépend de l'évolution de la situation COVID en France concernant les bureaux de paris PMU.